

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION**

**N° 4**

**du 8 Février 2023**

(Remise gracieuse des redevances de location de hangar et diverses prestations au profit de l'Association Française des Femmes Pilotes)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

PREFECTURE DU LOIRET

21 FEV. 2023

COURRIER 1

**DATE de la**  
**CONVOCAION**  
Le 24 janvier 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

**ASSISTAIENT :**

- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**ABSENTS EXCUSES :**

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans 1,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Par courrier en date du 28 Novembre 2022, Madame Christine DEBOUZY Présidente de l'Association Française des Femmes Pilotes sollicite le SMAEDAOL en vue d'organiser les 23-24 septembre 2023, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, le rassemblement des Femmes de l'Air.

Pour information, l'association Française des Femmes Pilotes est une association créée en 1971 sous la présidence de Marie-Joseph de Beauregard. Sept femmes pilotes professionnelles et privées s'engagent pour la reconnaissance des femmes pilotes. Le premier rassemblement des femmes de l'Air s'est déroulé en 2011.

Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 2 247 € HT conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2023 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Toutefois il est proposé d'accorder une remise gracieuse des prestations.



Après avoir délibéré, à l'unanimité le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Accorde la remise gracieuse des prestations fournies par le SMAEDAOL à l'occasion du rassemblement des 23-24 septembre 2023 organisé par l'Association Française des Femmes Pilotes.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**

